

Extrait du
rapport de gestion
2009

58e exercice



Gérée par



Retraites
Populaires

cpev

**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**

Sommaire

4	Rapport d'activité
7	Membres du Conseil d'administration
8	Assurance
11	Gestion de la fortune
13	Degré de couverture
14	Couverture des risques actuariels et financiers
16	Bilan au 31 décembre
17	Principes d'évaluation et présentation des comptes
18	Compte d'exploitation

Rapport d'activité

La présentation du rapport de gestion et des comptes de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, ci-après la CPEV, doit permettre au lecteur qui n'est pas un familier de la Caisse d'en comprendre la structure et d'avoir une vision claire de la marche des affaires durant l'exercice considéré. Afin de faciliter une lecture comparative, le présent rapport reprend l'essentiel de l'articulation adoptée lors des précédents exercices.

Au fil de l'année, d'autres informations concernant la CPEV sont régulièrement publiées sur son site internet www.cpev.ch.

Rapport du Conseil d'administration

- a/ Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a tenu 37 séances. A celles-ci s'ajoutent de multiples réunions de commissions et de délégations spéciales, où les membres du Conseil ont représenté notre institution de prévoyance.
- b/ Assumant la tâche de diriger et d'administrer la Caisse (art. 110 LCP), le Conseil d'administration a consacré une part non négligeable de son activité à la gestion des affaires courantes. Il s'est penché sur maints cas d'invalidité, de rachat, de maintien d'affiliation, de libération de remboursement et de demande d'aide par le fonds de prévoyance ; dans le cadre de ses compétences, il a également traité les réclamations et assuré le suivi des causes, relativement peu nombreuses, qui ont été portées devant le Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal et l'autorité judiciaire fédérale de recours.
- c/ Du point de vue de la gestion financière, la CPEV a réalisé en 2009 une performance brute de 9,66 %. En tenant compte du capital moyen investi et des frais de gestion, la rentabilité nette de la CPEV se situe à 8,78 %. Ce résultat a permis à notre institution de surpasser légèrement le degré de couverture minimal de 66 % exigé au 1^{er} janvier 2010.
- Les cours des actions suisses et des actions étrangères ont connu une nette reprise depuis mars 2009. La CPEV a accru en 2009 ses investissements dans les marchés émergents, qui présentent un potentiel de croissance plus intéressant.
- Les performances des obligations suisses et des obligations étrangères sont respectivement supérieures et nettement supérieures à l'évolution de leur indice de référence. Quant à la rentabilité des prêts hypothécaires, elle est conforme aux prévisions réalistes, dans un contexte de taux historiquement très bas.
- Le portefeuille d'immeubles de la CPEV procure une fois encore un résultat dépassant son indice de référence.
- Les placements alternatifs (« hedge funds ») ont connu une performance positive, toutefois atténuée par la restructuration, la liquidation ou le positionnement défensif de certains fonds de fonds. Les investissements privés (« private equity ») de la CPEV ont pour leur part suivi de près la baisse de leur indice de référence, ce secteur subissant typiquement un certain décalage temporel par rapport aux fluctuations des marchés de valeurs mobilières cotées.
- La Caisse n'a cessé d'optimiser ses placements dans un monde globalisé. Pour ce faire, elle souhaite augmenter la diversification des types de placements et recherche également des produits dont les évolutions sont différentes de celles du marché. Dans cette perspective, le Conseil d'administration a pris en 2009 la décision d'intégrer une nouvelle classe d'actifs dénommée « Diversification » dans le portefeuille. A ce jour, cette classe d'actifs recouvre des investissements directs dans des projets d'infrastructures en Suisse, ainsi que des investissements indirects dans les obligations convertibles, la microfinance, les matières premières et l'immobilier étranger. Les placements dans ces secteurs seront opérés progressivement, en fonction des opportunités et de l'évolution des marchés concernés.

d/ Quoique les exigences légales en matière de degré de couverture soient, on l'a dit, respectées au 31 décembre 2009, diverses études donnent à penser qu'il sera délicat d'atteindre l'objectif d'un degré de couverture de 75 % au 1^{er} janvier 2019. Pour qu'un tel niveau soit assuré durablement, il faudra de surcroît disposer d'une réserve de fluctuation de valeurs dont l'ampleur est déterminée en fonction de la volatilité globale du portefeuille – l'objectif est en l'état fixé à hauteur de 11,04 % de la valeur des placements. Il convient en outre d'anticiper l'éventuelle introduction dans le droit fédéral, en discussion au Parlement, d'une obligation de capitalisation supérieure à l'objectif précité de 75 % fixé par la loi cantonale.

Parallèlement, le même droit fédéral va selon toute vraisemblance exiger que les institutions de prévoyance de droit public telles que la CPEV bénéficient d'une plus grande autonomie, par rapport aux pouvoirs politiques de la collectivité publique concernée. Cette approche suppose un accroissement de la sphère de compétence des organes des caisses de pensions publiques.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a lancé, avec l'appui avisé de la gérante Retraites Populaires, un projet de refonte complète de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et du règlement de la Caisse. Il s'agit pour notre organe paritaire d'établir de manière proactive une proposition constituant une base de discussion pour les débats politiques à venir, afin de permettre à notre institution de prévoyance de s'adapter, du point de vue de son fonctionnement, d'une part, et de son plan d'assurance, d'autre part, aux exigences légales et économiques qui s'annoncent.

e/ En ce qui concerne les prestations fournies par la CPEV, le Conseil d'administration s'inquiète depuis de nombreuses années de la prévention par l'Etat de la survenance de cas d'invalidité. Notre institution a appuyé les récentes démarches de l'employeur tendant à réagir de manière adéquate aux absences de longue durée de ses collaborateurs. Elle salue la mise en place par l'administration cantonale, parachevée à fin 2009 après une phase pilote initiée en 2007, d'un dispositif en ce sens, dénommé « Case Management à l'ACV - Gestion des absences maladie et accident de longue durée ». L'expérience montre en effet que maints cas d'invalidité peuvent être évités par des mesures adéquates prises suffisamment tôt par l'employeur, qui est directement confronté aux absences de ses collaborateurs, avec le concours d'autres instances concernées, telle l'assurance invalidité fédérale.

Chiffres clés

	2009	2008
Fortune totale (bilan) en CHF	7,309 mia	6,715 mia
Performance brute des placements	9.66 %	-12.82 %
Degré de couverture	66.09 %	62.53 %
Nombre d'assurés actifs	30'355	29'090
Nombre de pensionnés	13'583	13'057
Ratio actifs/pensionnés	2.23	2.23
Montant des prestations en CHF	579.7 mio	574.1 mio
Montant des ressources en CHF	595.3 mio	633.5 mio

Membres du Conseil d'administration

Composition au 1^{er} janvier 2010

Président

Jacques-Henri Bron*

Avocat
Lausanne (1999)

Vice-président

Jean Mauerhofer**

Directeur d'établissement scolaire
Puidoux (1998)

Membres

Eric Rochat*

Médecin
Saint-Légier (2000)

Henry W. Isler**

Directeur général adjoint
de l'enseignement supérieur
Jongny (2003)

Wolfgang Martz*

Conseiller d'entreprises
Montreux (2005)

Claude-Alain Tréhan**

Expert fiscal diplômé
Colombier (2009)

Représentants du Département des finances
et des relations extérieures

Giancarlo Ombelli

Secrétaire général
Lausanne

Filip Grund

Chef du service du personnel
Lausanne

Secrétaire

Alexandre Bernel

Avocat
Lausanne

Secrétaire suppléant

Jean Daniel Martin

Président de tribunal
Lausanne

* représentant de l'employeur

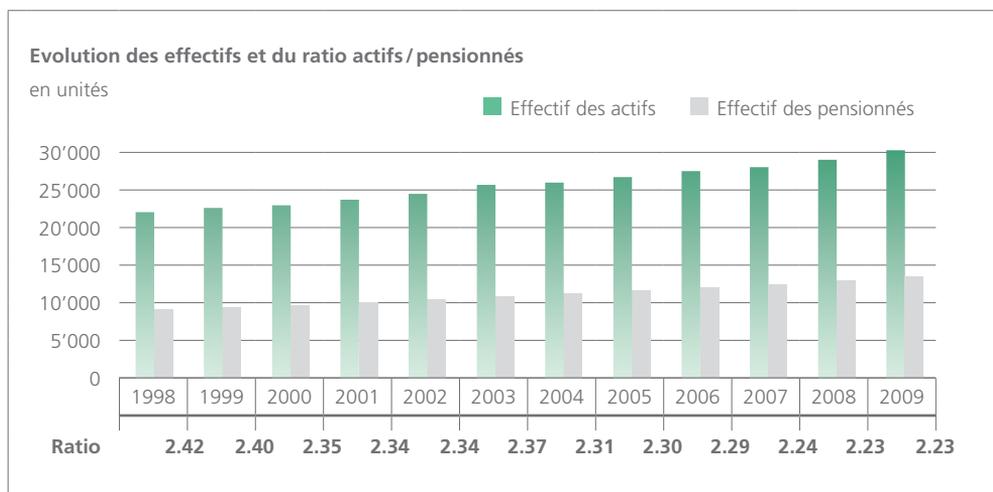
** représentant des assurés

Assurance

Effectif - mouvements des membres actifs et des pensionnés

Membres actifs	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Etat au 1.1.2009 / 2008	28'919	171	29'090	27'947	158	28'105
Augmentation	3'733	214	3'947	3'761	173	3'934
Diminution	-2'538	-144	-2'682	-2'789	-160	-2'949
Etat au 1.1.2010 / 2009	30'114	241	30'355	28'919	171	29'090

Pensionnés	Plan de base	Plan de base
Etat au 1.1.2009 / 2008	13'057	12'540
Augmentation	800	857
Diminution	-274	-340
Etat au 1.1.2010 / 2009	13'583	13'057



Âge effectif de la retraite

En 2009, 634 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	38	40	78
58 ans	6	19	25
59 ans	16	19	35
60 ans	53	61	114
61 ans	26	25	51
62 ans	36	59	95
63 ans	24	31	55
64 ans	13	62	75
65 ans	55	37	92
66 ans	10	4	14
Total	277	357	634
Âge moyen de la retraite *	61.05	61.05	61.05
En 2008, 675 retraites	61.08	61.07	61.07

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois.

Prestations mensuelles en cours au 1^{er} janvier 2010 (en CHF)

	Base	Allocation	Total	Nombre	
Pensions mensuelles				2010	2009
Pensions d'invalidité définitive	3'858'425.15	308'836.45	4'167'261.60	2'115	2'087
Pensions d'invalidité temporaire	124'990.55	70.75	125'061.30	78	55
Pensions de retraite	27'104'482.05	1'687'671.65	28'792'153.70	8'237	7'853
Pensions de conjoint survivant	3'174'836.00	805'016.10	3'979'852.10	2'025	1'983
Pensions d'enfant	640'024.60	13'864.40	653'889.00	1'128	1'079
Total	34'902'758.35	2'815'459.35	37'718'217.70	13'583	13'057

Suppléments temporaires

Suppléments « invalidité définitive »	120'297.30	318	345
Suppléments « invalidité temporaire »	38'370.30	78	57
Suppléments « retraite »	1'646'484.85	1'630	1'604
Total	1'805'152.45	2'026	2'006

Avances AVS

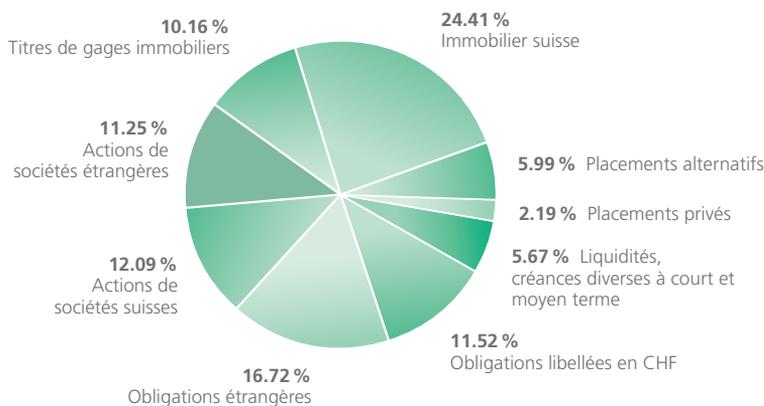
Avances en cours de paiement	410'435.90	436	439
Avances en cours de remboursement	326'367.20	846	757

Gestion de la fortune

Répartition des placements au 31 décembre 2009

2009: CHF 7'294,9 mio

2008: CHF 6'698,2 mio



Performance brute des classes d'actifs

Les principaux taux de performances sont les suivants :

	CPEV	Indices de référence
Liquidités et créances diverses à court et moyen terme	0.34 %	0.44 %
Obligations libellées en CHF	5.82 %	5.32 %
Obligations étrangères	8.66 %	3.85 %
Actions de sociétés suisses	21.43 %	23.16 %
Actions de sociétés étrangères	28.65 %	30.75 %
Titres de gages immobiliers	2.97 %	3.05 %
Immobilier suisse	7.79 %	7.66 %
Placements alternatifs	4.39 %	9.83 %
Placements privés	-8.85 %	-9.38 %

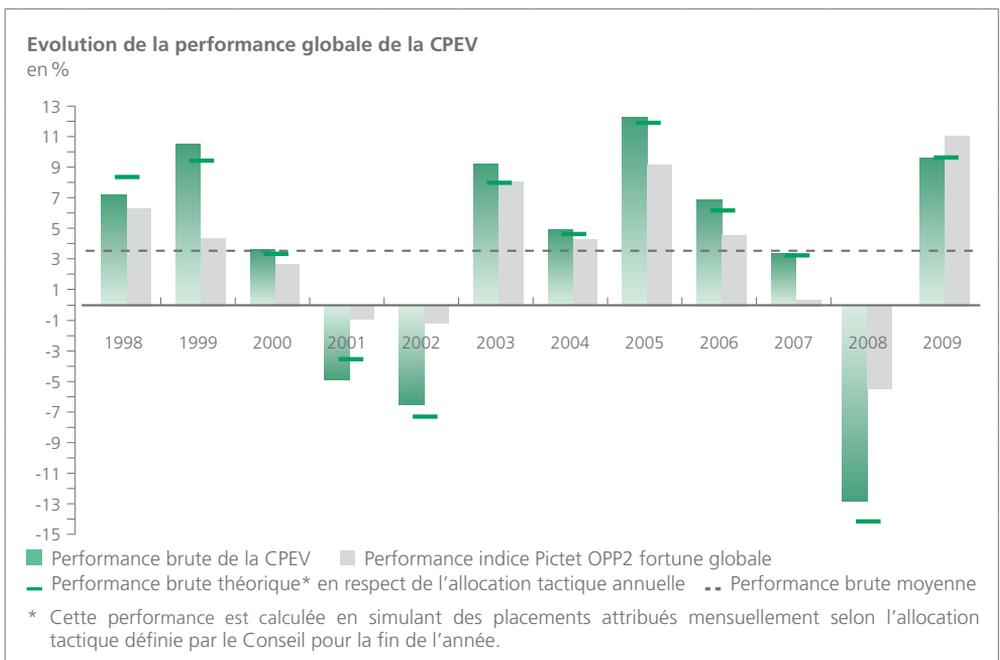
Les performances des classes d'actifs sont toutes positives à l'exception de celle des placements privés. Elles sont conformes aux indices du marché. On peut relever la très bonne

performance relative des obligations étrangères et celle moins bonne des placements alternatifs en raison de la réorganisation du portefeuille.

Performance globale brute de la CPEV

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par la société Coninco Advisory SA à Vevey sur la base des

comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la CPEV sous les angles financier et comptable.



La performance 2009, proche de 10 %, est conforme aux attentes. Elle est inférieure aux indices du marché (environ 11 %), car ces indices

ne tiennent compte pour l'immobilier que de l'immobilier coté (fonds de placement avec des hausses des agios de l'ordre de 20 % en 2009).

Degré de couverture

Le degré de couverture d'une institution de prévoyance est déterminé en divisant la fortune de prévoyance disponible (actif) par le capital de prévoyance et les provisions techniques (passif).

Au 31 décembre 2009, le degré de couverture minimum est de 66% (art. 144k LCP). En effet, la CPEV applique un système financier mixte qui prévoit en 2009 un financement des prestations en capitalisation de 66% et en répartition

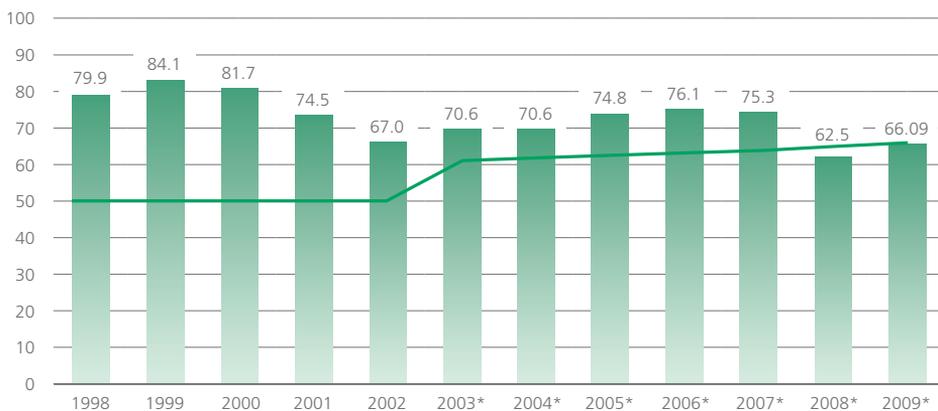
de 34%. Le degré de couverture minimum de la CPEV augmente par palier annuel de 1%, et doit atteindre 75% en 2018.

Le degré d'équilibre permet de comparer une caisse en financement mixte avec une caisse ayant l'obligation d'être à 100% de degré de couverture. Il se calcule en comparant la fortune nette aux capitaux de prévoyance calculés au degré minimum.

	31.12.2009	31.12.2008
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques	7'276'364'959.00	6'892'569'208.00
Fortune de prévoyance disponible	7'286'394'019.82	6'630'291'366.09
Degré de couverture au 31.12.2009, art. 44 al. 1 OPP2	66.09%	62.53%
Degré de couverture minimum, art. 144k LCP	66.00%	65.00%
Degré d'équilibre	100.14%	96.19%

Evolution du degré de couverture OPP2, art. 44 al. 1

en %



— Degré de couverture minimum légal de la CPEV (art. 144k LCP)

* tient compte de l'introduction de la norme Swiss GAAP RPC 26

Couverture des risques actuariels et financiers

La Caisse effectue différents calculs, afin d'anticiper les risques actuariels liés principalement à la longévité, au décès et à l'invalidité, ainsi que les risques financiers liés au placement de la fortune. Pour couvrir ces risques elle crée respectivement des capitaux de prévoyance, des provisions techniques et une réserve pour fluctuation de valeurs.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables de mortalité édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance EVK 2000, au taux technique de 4 % (art. 118 LCP).

De plus, les capitaux de prévoyance des pensionnés sont majorés de 1 % afin de prendre en compte la valeur actuelle des frais de gestion futurs.

Enfin, le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, approuvé par l'expert agréé de la CPEV et porté à la connaissance de l'organe de contrôle ainsi que l'Autorité de surveillance, définit la politique de constitution des provisions techniques.

Les provisions techniques sont au nombre de deux :

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte

l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions au 31 décembre 2010. Pour y parvenir cette provision est constituée chaque année par palier de 0,5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés. Au 31 décembre 2009, la provision atteint 4,5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés.

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions décidées par le Conseil d'administration, les mesures d'assainissement étant toutefois réservées. Au vu de la situation financière de la Caisse et de la performance obtenue, le Conseil d'administration a renoncé à indexer les rentes en 2009. En revanche, cette provision a été alimentée par le montant versé par l'Etat.

	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Total des provisions techniques (100 %)	359'176'648.00	320'943'838.00
Provision pour changement des tables actuarielles (100 %)	236'741'986.00	202'504'176.00
Provision pour indexations futures (100 %)	122'434'662.00	118'439'662.00

Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs, pour sa part, permet à la Caisse d'absorber les variations des placements et de garantir les prestations actuelles et futures. Elle est déterminée sur base de considérations financières et en fonction de la situation actuelle de la Caisse. Alors que la réserve de fluctuation de valeurs a été

totalemment dissoute en 2008, pour absorber en grande partie la chute des marchés financiers, l'exercice 2009 a permis une attribution de CHF 10 029 060.82. L'objectif de CHF 805 360 733.42 pour 2009 n'est cependant pas atteint.

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeurs	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Réserve de fluctuation de valeurs au 1^{er} janvier	0.00	1'061'420'873.12
Dissolution (-)/attribution (+) de l'exercice	10'029'060.82	-1'061'420'873.12
Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre	10'029'060.82	0.00

Bilan au 31 décembre (en CHF)

Actif	31.12.2009	31.12.2008
Placements	7'294'934'179.56	6'698'225'972.67
Liquidités	403'289'936.43	506'241'448.89
Créances à court terme	10'695'565.64	29'490'780.85
Obligations libellées en CHF	840'196'677.69	690'340'787.86
Obligations étrangères	1'219'566'761.92	1'103'321'723.85
Actions de sociétés suisses	882'281'193.44	726'469'666.83
Actions de sociétés étrangères	820'717'079.67	610'871'762.20
Titres de gages immobiliers	741'465'464.20	734'209'925.65
Immobilier suisse	1'780'336'267.86	1'743'540'472.62
Placements alternatifs	436'756'923.51	400'866'792.85
Placements privés	159'628'309.20	152'872'611.07
Compte de régularisation actif	14'393'166.65	16'434'770.63
Total	7'309'327'346.21	6'714'660'743.30

Passif	31.12.2009	31.12.2008
Dettes	7'940'001.88	11'809'693.56
Prestations de libre passage et rentes	594'175.25	5'101'171.99
Autres dettes	7'345'826.63	6'708'521.57
Compte de régularisation passif	6'552'036.83	6'461'890.42
Réserve de contributions de l'employeur	0.00	57'385'000.00
Provisions non techniques	8'441'287.68	8'712'793.23
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	7'276'364'959.00	6'892'569'208.00
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)	5'404'616'059.00	5'220'305'651.00
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)	5'260'933'015.00	5'062'604'393.00
Fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 LCP)	69'670.00	98'746.00
Provisions techniques	359'176'648.00	320'943'838.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	11'024'795'392.00	10'603'952'628.00
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 34 % en 2009, 35 % en 2008)	-3'748'430'433.00	-3'711'383'420.00
Réserve de fluctuation de valeurs	10'029'060.82	0.00
Situation au 1 ^{er} janvier	0.00	1'061'420'873.12
Dissolution (-)/constitution (+) de l'exercice	10'029'060.82	-1'061'420'873.12
Fonds libres (+)/découvert (-)	0.00	-262'277'841.91
Situation au 1 ^{er} janvier	-262'277'841.91	93'197'632.73
Attribution (+)/prélèvement (-) de l'exercice	262'277'841.91	-355'475'474.64
Total	7'309'327'346.21	6'714'660'743.30
Degré de couverture OPP2 art. 44, al. 1	66.09 %	62.53 %

Principes d'évaluation et présentation des comptes

Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application à l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPEV sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses

Les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Titres de gages immobiliers

Les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants :

	31.12.2009	31.12.2008
• immeubles de plus de 10 ans	7,25 %	7,25 %
• immeubles de 10 ans et moins	6,50 %	6,60 %
• immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé	6,00 %	6,00 %

Ces taux sont revus périodiquement sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que de données issues du portefeuille immobilier.

Les terrains à bâtir et ceux colloqués en zone intermédiaire sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs nécessaires, afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains pourraient être l'objet.

Placements alternatifs et placements privés

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire connue.

Autres actifs

Ces actifs comprennent les placements locaux. Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Compte d'exploitation (en CHF)

	2009	2008
+ Cotisations et apports ordinaires et autres	488'442'482.73	525'185'998.52
Cotisations des salariés	175'702'590.86	167'475'055.81
Cotisations de l'employeur	175'702'590.86	167'475'055.81
Cotisations supplémentaires des salariés	5'513'382.68	5'162'003.31
Cotisations supplémentaires de l'employeur	117'486'072.51	112'016'790.48
Primes uniques et rachats	13'931'319.12	15'616'904.21
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	0.00	57'385'000.00
Subsides du fonds de garantie	106'526.70	55'188.90
+ Prestations d'entrée	106'821'541.44	108'308'529.12
Apports de libre passage	102'031'283.44	104'095'084.87
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	4'790'258.00	4'213'444.25
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	595'264'024.17	633'494'527.64
- Prestations réglementaires	-467'921'115.20	-448'610'679.15
Rentes de vieillesse	-340'320'591.70	-323'061'203.05
Rentes de survivants	-48'716'660.90	-47'260'962.60
Rentes d'invalidité	-54'703'890.40	-54'134'977.65
Autres prestations réglementaires	-20'700'926.60	-21'493'936.95
Prestations en capital à la retraite	-3'297'256.40	-2'348'760.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-181'789.20	-310'838.90
- Prestations extra-réglementaires	-278'107.90	-303'258.60
- Prestations de sortie	-111'483'146.78	-125'223'623.18
Prestations de libre passage en cas de sortie	-71'836'054.88	-83'308'011.10
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-39'647'091.90	-41'915'612.08
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-579'682'369.88	-574'137'560.93
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques	-326'410'751.00	-436'768'527.00
Constitution capital de prévoyance assurés actifs	-184'310'408.00	-169'169'994.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés	-198'328'622.00	-223'119'279.00
Variation du fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 LCP)	29'076.00	11'468.00
Constitution des provisions techniques	-38'232'810.00	-34'822'197.00
Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques à 100 %	-420'842'764.00	-427'100'002.00
Variation de la part de financement en répartition (selon art. 144k LCP : 34 % en 2009, 35 % en 2008)	37'047'013.00	47'716'475.00
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de contributions de l'employeur	57'385'000.00	-57'385'000.00
- Charges d'assurance	-2'927'027.00	-2'790'456.00
Cotisations au fonds de garantie	-2'927'027.00	-2'790'456.00
= Résultat net de l'activité d'assurance	-313'756'123.71	-380'202'016.29

Compte d'exploitation (en CHF) - suite

	2009	2008
= Résultat net de l'activité d'assurance	-313'756'123.71	-380'202'016.29
+ Résultat net des placements	593'576'250.82	-1'029'786'115.19
Liquidités	1'161'862.49	8'362'545.98
Créances à court terme	190'246.83	-159'196.25
Obligations libellées en CHF	43'087'956.17	-1'044'676.72
Obligations étrangères	95'189'803.11	-136'514'354.28
Actions de sociétés suisses	155'358'106.10	-374'023'054.20
Actions de sociétés étrangères	179'163'942.20	-495'787'441.15
Titres de gages immobiliers	19'898'113.36	24'609'407.68
Immobilier suisse	97'707'424.13	94'387'102.68
Placements alternatifs	16'137'674.78	-112'813'694.93
Placements privés	-14'318'878.35	-36'803'582.00
Diversification	0.00	828.00
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques	271'505.55	413'753.45
+ Autres produits	212'795.82	233'965.23
Produits de prestations fournies	212'156.78	212'565.19
Produits divers	639.04	21'400.04
- Frais d'administration	-7'997'525.75	-7'555'934.96
Frais d'administration	-703'327.92	-777'663.82
Frais de gestion des dossiers	-7'294'197.83	-6'778'271.14
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	272'306'902.73	-1'416'896'347.76
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs	-10'029'060.82	1'061'420'873.12
= Excédent de produits (+) / de charges (-)	262'277'841.91	-355'475'474.64

Contactez-nous | Le rapport annuel complet peut être téléchargé sur le site www.cpev.ch, où vous trouverez de nombreuses informations relatives au marché de la prévoyance et à votre Caisse.

Vous pouvez également l'obtenir ou poser des questions en appelant le 021 348 24 43, en écrivant à l'adresse info@cpev.ch ou en vous rendant directement à notre réception, rue Caroline 9.



Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 24 43
Fax: 021 348 24 99
info@cpev.ch
www.cpev.ch



**Retraites
Populaires**

La CPEV est gérée par
Retraites Populaires

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 21 11
Fax: 021 348 21 69
www.retraitespopulaires.ch
info@retraitespopulaires.ch

